

Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Groupement d'Achat d'Énergies

InfoLettre #5

Janvier 2023



Une augmentation des factures « modérée » grâce à l'action du groupement d'achat piloté en Hautes-Pyrénées par le SDE65

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes Pyrénées (SDE65) et 10 autres syndicats d'énergie (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lot, Haute-Loire, Lozère, Tarn et Tarn-et-Garonne) ont présenté le 6 décembre 2022 les résultats des marchés de fourniture d'électricité pour l'année 2023, aux 2 400 membres du groupement d'achat régional.

Compte tenu du périmètre géographique du groupement, cette présentation s'est tenue en visioconférence. Elle a été l'occasion de faire un point sur les tensions subies par le marché de l'énergie depuis plus d'un an, mais aussi de présenter le résultat des prises de position du groupement pour l'année 2023, ainsi qu'un état des lieux des mesures de soutien annoncées par le Gouvernement.

Un marché toujours sous tension

Depuis la fin de l'année 2021, les marchés de l'énergie connaissent une hausse et une volatilité inédites : pour la seule année 2022, en lien avec le conflit russo-ukrainien, les prix ont atteint un pic à plus de 1 100 € du MWh (Mégawattheure) au mois d'août et un palier depuis la mi-novembre aux alentours de 450 € du MWh.

C'est dans ce contexte difficile que les syndicats d'énergie ont dû se positionner pour acheter l'électricité permettant de couvrir les besoins de leurs adhérents pour l'année 2023.

Malgré des prises de position effectuées essentiellement avant le pic de l'été, les simulations réalisées laissent entrevoir pour 2023 une augmentation moyenne des factures d'électricité du groupement de l'ordre de 35%. Sans tenir compte des mesures de soutien, la hausse globale des factures des adhérents du SDE65 pour l'année à venir est évaluée à environ 5.5 millions d'euros.

Le mot du Président

Le SDE65 a décidé, dans le cadre de son règlement financier pour 2023, de reconduire la mesure visant à rendre l'accès au Groupement d'Achat gratuit pour l'ensemble des membres.

Dans le contexte actuel, l'achat groupé demeure pertinent : impact du volume sur les procédures, professionnalisation des achats, stratégie à moyen terme...

La flambée des factures rappelle aussi la pertinence et l'importance des travaux de rénovation et des solutions d'efficacité énergétique, pour lesquels le SDE65 renforce sa mobilisation.



Les 11 syndicats pilotes du groupement d'achat d'énergies



Lot 1 (PS<36kVA)

Les termes fixes liés à la fourniture pour les sites C5 hors éclairage public (€HTT/an)		25,80					
Prix unitaires de fourniture (€HTT/MWh)	Base	HP	HC	HPSH	HCSH	HPSb	HCSb
Bâtiments et équipements	251,30	250,49	166,34	342,25	305,4	161,2,3	22,97
Eclairage public	109,58	-	-	-	-	-	-

Les prix associés à la fourniture des sites, PS* > 36 kVA

Prix unitaires de fournitures (€HTT/MWh)	Pointe	HPSH	HCSH	HPSb	HCSb
C4	-	352,03	313,22	164,11	34,25
C3	369,80	347,04	306,58	171,71	32,03
C2	364,03	340,60	301,96	161,12	14,83
C1	407,18	383,07	343,48	204,67	57,51

(*) PS : Puissance Souscrite

Le groupement d'achat

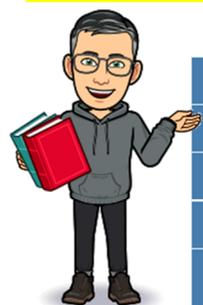
En réponse à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et à la suppression des tarifs réglementés de vente de l'électricité et de gaz, le SDE65 s'est associé en 2021 à plusieurs syndicats d'énergie pour constituer un groupement de commandes ouvert à tout organisme public. Ce groupement s'étend aujourd'hui à 11 départements (8 uniquement pour l'électricité) et couvre les besoins de plus de 40 000 points de livraison. Il permet à ses adhérents de bénéficier de l'expertise des syndicats d'énergie pour les accompagner dans leurs achats d'électricité ou de gaz.

La procédure d'achat utilisée

La procédure d'achat mise en œuvre par le groupement pour la période 2022 à 2024 s'appuie sur un accord-cadre d'une durée de trois ans.

S'agissant de l'électricité et afin de contrer la hausse des prix, le groupement a souhaité faire jouer les amortisseurs prévus dans son marché, en demandant 100 % de ses droits ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) qui permet aux fournisseurs de s'approvisionner en électricité à un prix fixé par les pouvoirs publics de 42 €/MWh, beaucoup moins élevé que les prix actuels du marché.

Ce mécanisme est toutefois plafonné et lorsque le volume d'ARENH disponible est dépassé, les demandes des fournisseurs sont écartées, les obligeant à acheter la part manquante sur le marché. Pour 2023, le taux d'écrêtement de l'ARENH n'a été connu que le 1er décembre et a été fixé à 32.57 % des besoins. Afin d'éviter les tensions de fin d'année, les syndicats d'énergie ont dû négocier avec EDF pour pouvoir anticiper une prise de position avant le mois de décembre et couvrir une partie des volumes d'électricité manquants. Les techniques d'achat mises en place par le groupement s'apparentent aujourd'hui à du trading boursier, avec une surveillance quotidienne du marché de gros de l'électricité et du gaz pour tenter de prendre des positions aux moments les moins défavorables.

Chiffres clés « Electricité »

	Groupement	Hautes-Pyrénées
Nombre de membres	2 400	146
Nombre de points de livraison	40 700	4 810
Consommation annuelle	500 GWh	69 GWh
Facture annuelle TTC 2022	111.0 millions d'€	15.8 millions d'euros
Augmentation prévisionnelle TTC des factures entre 2022 et 2023 (hors soutien)	45.0 millions d'€	5.5 millions d'euros

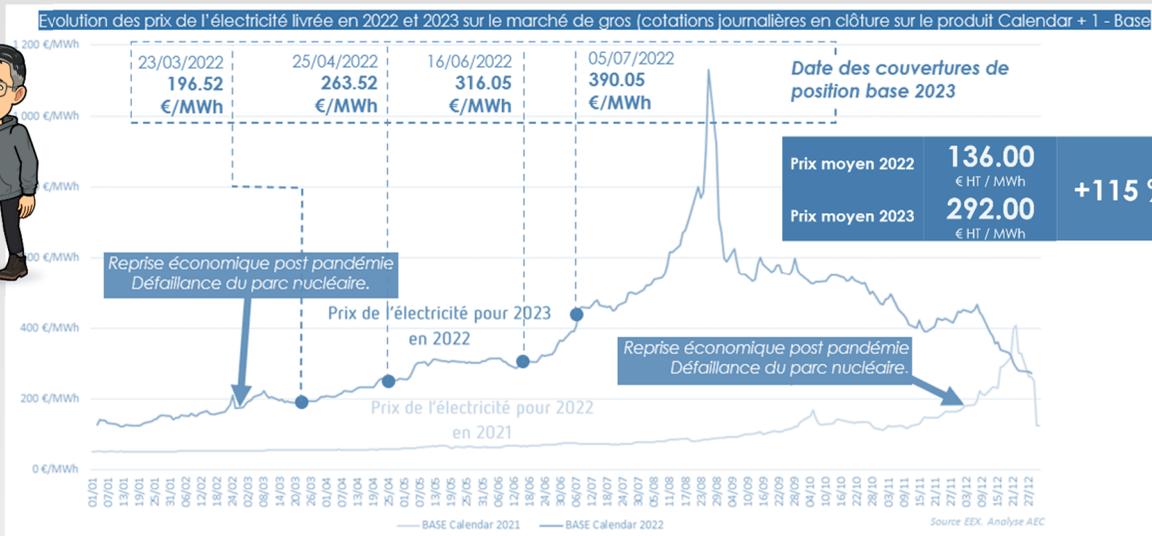
Quelles évolutions du prix de l'électricité en 2023 ?

Sans tenir compte de l'amortisseur électricité et du bouclier tarifaire, les évolutions à prévoir pour l'année 2023, en fonction du marché auquel vous appartenez en 2022, sont les suivantes :

Segments Tarifaires	Évolution
C5 Bâtiments et Equipements	+ 47 % TTC
C5 Eclairage Public	-2 % TTC
C4	+ 47 % TTC
C1 / C2 / C3	+ 50 % TTC



L'année 2022 a été marquée par une augmentation du prix de l'électricité sans précédent. Bien que le marché se soit retourné après l'atteinte d'un record à 1 130



€/MWh, le cours est resté très au-dessus des valeurs historiques. Ainsi, le groupement d'achat n'a pas pu éviter une nouvelle hausse des prix unitaires, pour ses membres, pour l'année 2023. Néanmoins, malgré un prix moyen de l'électricité quatre fois supérieur à celui de 2022, la hausse pour 2023 sera contenue à 40 % en moyenne sur l'ensemble du groupement. Le Gouvernement tente une nouvelle fois d'endiguer les effets d'un marché devenu imprévisible en prolongeant certains dispositifs et en créant des nouvelles mesures de soutien.

Les prix associés à la fourniture

Termes fixes

Terme fixe annuel applicable au point de livraison relevant des segments tarifaires de distribution (€HTT/an)	T1/T2	30,00
		T3/T4

Prix unitaire

Prix unitaire de fourniture du gaz naturel (€HTT/MWh)	93,95
---	-------

Les prix associés aux garanties d'origine

Prix unitaire associé aux garanties d'origine (€HTT/MWh)	12,50
--	-------

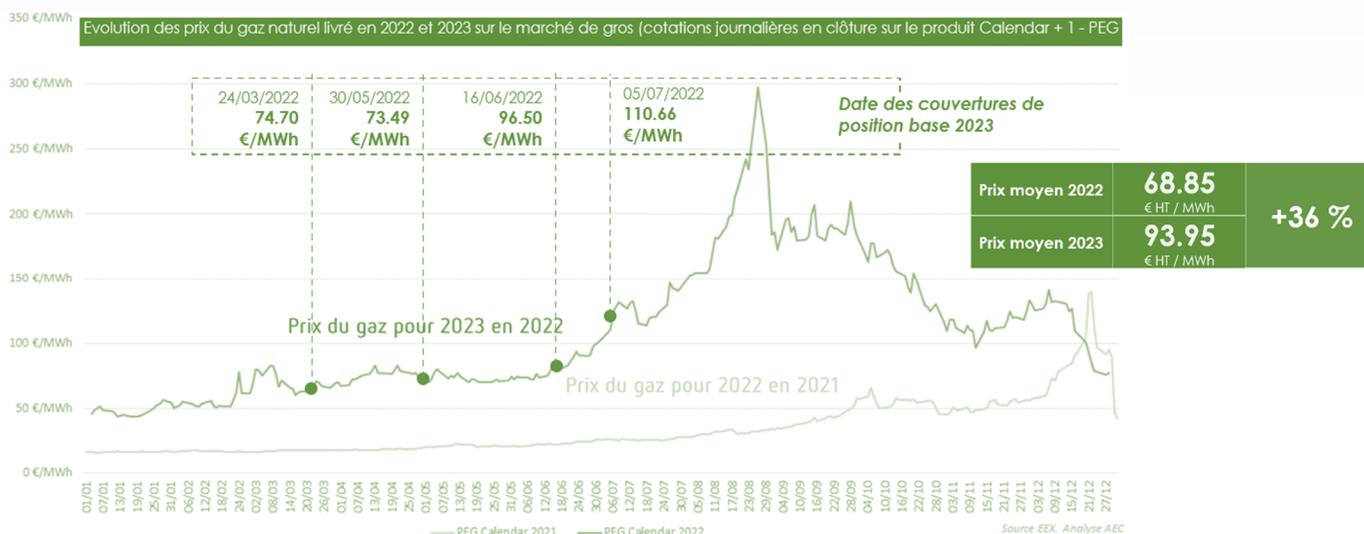
Les prix associés aux obligations d'économies d'énergie

Prix unitaire associé aux obligations d'économies d'énergie (€HTT/MWh)	5,72
--	------

Bordereau des prix unitaires 2023
Gaz Naturel

Marché subséquent
n°1 de l'accord cadre
n°2021achatmete, Lot 4

Quelle évolution du prix du gaz naturel en 2023 ?



Quelles aides en 2023 ?

Bouclier Tarifaire : Sites C5, PS < 36 kVA

Pour qui ?	Structures dont les effectifs sont inférieurs à 10 ETP et dont le budget n'excède pas 2 millions d'euros.
Principe ?	Décote sur le prix unitaire de fourniture HT des sites C5 équivalente à l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé à 15 %.
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 31 mars 2023.

Amortisseur électricité

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none">■ Les collectivités territoriales et leurs gouvernements.■ Les entreprises de moins de 250 salariés dont le CA n'excède pas 50 millions d'euros.
Principe ?	Prise en charge de 50 % de l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 € / MWh (soit 0.18 € / kWh).
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 31 mars 2023.

Un bouclier collectif sur les factures d'électricité et de gaz

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none">■ L'habitat collectif.■ Les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées.■ Les structures de l'aide sociale à l'enfance.
Principe ?	Application d'une décote calculée à partir de l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé, le dispositif s'applique pour l'électricité et le gaz.
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 31 mars 2023.

Mais aussi...

CSPE réduite	Prolongation de l'application d'une CSPE réduite sur les factures d'électricité en 2023.
Filet de sécurité	Dotation pour les collectivités territoriales respectant certains critères. Les préfetures sont chargées de décliner ce dispositif à l'échelle locale.
Guichet d'aides	Possibilité de subvention pour les entreprises respectant certains critères : https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite

- Les attestations sur l'honneur à signer dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité sont identiques et à adresser par mail à EDF à l'adresse bouclier-amortisseur-elec@edf.fr, en mettant en copie le SDE65, si vous êtes membre du groupement d'achat.
- L'équipe du SDE65 se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la compréhension de ces dispositifs et notamment dans la saisie des informations sur les attestations.



Syndicat Départemental d'Énergie

20 Avenue Fould

65000 Tarbes

sde65@sde65.fr